



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E20153

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2025

ÉDITÉ LE 20/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/03/2015
3 900

Raison sociale : MAS.L

9 ROUTE NATIONALE 7
77880 GREZ-SUR-LOING

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 479 373 292 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2111067

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 3634607204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 3634607204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Téléphone : 01 64 29 54 84

Portable :

Site Internet :

E-mail : mas@entreprisemas.fr

Responsabilité légale :

MAS LAURENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	15/11/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/12/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	15/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.